



Vente bien en usufruit après succession

Par **sythi41**, le **28/09/2010 à 15:32**

Bonjour, rnma mère est décédée et mon beau père a l'usufruit de leur maison. rnQue se passe t il s'il vend cette maison ? rnAurais je droit à quelquechose ? rnMa mère possédait 70% de la maison par apport et ils étaient mariés sous le régime de la communauté légale (réduite aux acquets) rnMon beau père a 3 enfants d'un premier mariage. Pas d'enfants en commun. rnMerci de vos réponses

Par **mimi493**, le **28/09/2010 à 17:46**

On ne peut vendre un bien qu'on a en usufruit. rnFaites la succession de votre mère, vous êtes nu-propriétaire d'une partie de la maison et il ne peut donc pas la vendre sans votre autorisation. rn rnPour savoir à qui appartient quoi, référez-vous au partage qui a été fait ou si ce n'est pas encore fait, demandez au notaire s'occupant de la succession